Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260923-20260813-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, ONIMUS Rémy, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, QUENARDEL François, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, MAGNEN Franck, CHAUSSEREAU Sandrine, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, Jean-Michel VIDUS.

POUVOIRS : Vincent HAËNTJENS donne pouvoir à Rémy ONIMUS. Gaëlle GUITON donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MAGNEN Franck.

2026.08.13 Finances : décision modificative n°1 - budget panneaux photovoltaïques

Par délibération du 13 novembre 2024, la commune de Pluherlin a confié à Morbihan Energie un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la centrale solaire sur le toit de la salle des sports. Morbihan Energie paie les entreprises et demande à la commune des avances pour permettre le financement du projet. Ces avances doivent être comptabilisées aux chapitres 041 en dépenses et en recettes d'investissement. Une décision modificative budgétaire est donc nécessaire et s'établit comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	***Libellé***	***Montant***
2313	Constructions	+ 51 000€
RECETTE D'INVESTISSEMENT		
Article	***Libellé***	***Montant***
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 51 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'adopter la modification budgétaire n°1.

Annexe 5 : Décision modificative

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Franck MAGNEN
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.09.25 10:49:55 +02'00'